



Grand âge et autonomie



Synthèse des débats en Grand Est

2019



Grand âge et autonomie : les enjeux de la mobilisation

En juin 2018, lors du 42^{ème} Congrès de la Mutualité Française, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé une loi pour améliorer la prise en charge de la perte d'autonomie fin 2019. L'édition 2018 de l'**Observatoire** de la Mutualité Française, paru trois mois après le Congrès, constitue le point de départ de la mobilisation du mouvement mutualiste, en agissant pour prévenir et lutter contre la perte d'autonomie.

Au sein d'une enquête menée par la Mutualité Française et Harris Interactive, il ressort clairement que la perte d'autonomie est l'un des premiers sujets de préoccupation des Français.

Fin 2018, le Conseil d'administration de la Mutualité Française a adopté une vingtaine de **propositions** couvrant les enjeux de prévention, d'accompagnement et de financement, formulées autour des quatre convictions suivantes :

- La personne âgée doit pouvoir exercer sa liberté de choix, en garantissant le plus longtemps possible l'accès à une solution d'accompagnement à domicile alternative à la prise en charge en établissement ;
- Chacun doit pouvoir préserver son capital autonomie, en formant tous les professionnels à la prévention et au repérage de la fragilité des personnes âgées ;
- Les aidants doivent être reconnus et leur rôle soutenu, en leur assurant notamment un droit au répit et une meilleure conciliation vie familiale-vie professionnelle ;
- Les restes à charge doivent diminuer, grâce à un socle renforcé de solidarité et une tarification de l'accompagnement et de l'hébergement plus équitable.



Les propositions en images

En complément de l'Observatoire, ces propositions alimentent la concertation publique lancée par Agnès Buzyn, ministre de la Santé et des Solidarités. A l'issue de cette concertation nationale, Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale, a remis le 28 mars 2019 son **rapport sur la prise en charge de la perte d'autonomie** à la ministre de la Santé et des Solidarités.

La Mutualité Française salue son rapport dans les grandes lignes et souligne avec beaucoup d'autres observateurs et acteurs du secteur qu'il est à la hauteur des enjeux. Les constats et nombreuses recommandations formulés convergent en majorité avec ceux de la contribution à la concertation nationale de la Mutualité Française.

Les **mutuelles** sont les seuls acteurs présents sur l'ensemble de la chaîne de la perte d'autonomie : prévention, accompagnement, soins, financement. En assurance santé, 70% des plus de 65 ans leur font confiance. Les mutuelles sont également le premier opérateur en assurance dépendance. Sans compter la gestion de 217 Ehpad, de 46 résidences autonomie, de 182 services et antennes de soins et d'accompagnement à domicile. Quoi de plus naturel donc à ce que la Mutualité Française mette à contribution tous ses savoir-faire pour accompagner la transition démographique et réussir l'adaptation de la société au vieillissement.

En région Grand Est, **157** services de soins et d'accompagnement mutualistes sont présents sur le territoire, avec **17** activités différentes dont certaines sont orientées vers le maintien de l'autonomie :

45 Magasins d'optique	43 Centres dentaires	29 Centres d'audition
10 Centres médicaux et polyvalents	5 Centres infirmiers	2 Matériel médical
4 Pharmacies	16 Etablissements et services médico-sociaux (Ehpad, services de soins à domicile...)	2 Maisons des obsèques
1 Parapharmacie		

Débat social Place de la Santé : échanges et propositions en Grand Est

Les propositions formulées par la Mutualité Française sur le grand âge et l'autonomie s'articulent autour de **quatre convictions que nous avons mis en débat lors de trois événements Place de la Santé**.

A cette occasion, **81** participants sont venus croiser leurs points de vue sur la prise en charge de la perte d'autonomie.



A Charleville-Mézières (08), le 24 mai 17 participants

> Députée des Ardennes ; Mairie de Charleville-Mézières ; Conseil Départemental (08) ; mutuelles ; Mutualité Française Champagne-Ardenne Services de soins et d'accompagnement mutualistes ; représentants de la Caisse primaire d'assurance maladie (08), de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail, de la Conférence des financeurs (08) et du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (08) ; Mutualité Sociale Agricole ; France Assos Santé Grand Est ; Agence Nationale de l'Habitat ; Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise ; Tic et Tac santé.



A Richwiller (68), le 05 juin 25 participants

> Mairie de Richwiller ; Mairie d'Illzach ; Conseil Départemental (68) ; Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (68) ; mutuelles ; Union Territoriale Mutualiste d'Alsace ; Fédération générale des retraités de fonction publique ; Ehpad de Richwiller ; France Assos Santé Grand Est ; Aide à domicile en milieu rural ; Confédération française des travailleurs chrétiens.



A Saint-Max (54), le 13 juin 38 participants

> Attachée parlementaire Députée de Meurthe-et-Moselle ; Conseils Départementaux (54/88) ; Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie et représentants (54/55/57/88) ; Conférences des financeurs (55/88) ; Caisses primaires d'assurance maladie et représentants (54/55/57) ; représentant de l'Union pour la gestion des établissements de caisses d'assurance maladie ; mutuelles ; Ehpad Saint-Max ; SSR Le Château à Baccarat ; Union Territoriale Mutualiste Lorraine ; Office nancéien personnes âgées ; Aide à domicile pour personnes âgées ; France Assos Santé Grand Est.

Conviction n°1 :

Toute personne âgée doit pouvoir exercer sa liberté de choix le plus longtemps possible

Si les pays européens connaissent les mêmes évolutions démographiques liées au vieillissement de la population, ils ne font pas les mêmes choix que la France en matière de prise en charge de la perte d'autonomie. En moyenne, 32% des personnes en perte d'autonomie vivent en établissement en Europe, alors que cette proportion atteint 41% en France.

La Mutualité Française souhaite faire du domicile la priorité de la politique de l'âge. Elle propose de diversifier l'offre d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie, dans le cadre d'un véritable parcours domiciliaire, en redéfinissant notamment la place et le rôle de l'Ehpad, en l'ouvrant sur le territoire de santé sur lequel il est implanté, et en lui confiant un rôle dans la priorité accordée au domicile.

La Mutualité Française propose également de concevoir un dispositif renforcé d'accompagnement à domicile, avec comme pivot du dispositif, les Ehpad. Ces derniers constitueraient des plates-formes gériatriques de proximité proposant un bouquet de services modulables et adaptés aux personnes à domicile : télésurveillance 24H/24H, équipes mobiles, dispositifs de répit pour les aidants, aide aux démarches administratives... Ce dispositif viendrait en complément des services existants sur le territoire (SAD, SSIAD) qui seraient eux-mêmes renforcés, la coordination étant réalisée par les infirmières de l'Ehpad. L'objectif serait de donner la possibilité aux personnes qui le souhaitent de rester plus longtemps chez elles, grâce à un accompagnement à domicile adapté à leur niveau d'autonomie.

« Il faut réfléchir aux besoins réels des personnes car pour une même pathologie, les soins peuvent être différents d'une personne à une autre. »

Christian MEISTERMANN, Vice-Président de la Formation spécialisée Personne Handicapée au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Haut-Rhin.

Une coordination des acteurs et des dispositifs

De nombreux dispositifs et acteurs existent et oeuvrent pour le maintien à domicile des personnes âgées. « La création d'un guide des ressources avec une cartographie permettrait aux personnes âgées de s'y retrouver plus facilement », propose Christian MEISTERMANN, Vice-Président de la Formation spécialisée Personne Handicapée au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Haut-Rhin.

« La coordination des acteurs et des dispositifs passe également par une meilleure coordination des services à domicile entre les EHPAD, les SSIAD et l'hôpital », ajoute Pascal BIVERT, Administrateur Mutualité Française Grand Est (Harmonie Mutuelle).

« L'hôpital doit s'ouvrir vers les services à domicile et l'EHPAD, avec la mise en place d'un parcours de soins de la personne âgée dès son admission aux urgences, afin de préparer la sortie post-hôpital », suggère Stéphane EINHOLTZ, Médecin coordonateur à l'EHPAD de Richwiller.



A Richwiller, le 05 juin 2019

Le développement de Services polyvalents d'aides et de soins à domicile (SPASAD)

L'expérimentation innovante du SPASAD dans les Vosges pourrait être déployée plus largement. L'expertise coordonnée des professionnels de l'aide et du soin au profit de la personne aidée permet le décroisement entre les Services de soins infirmiers à domicile, les EHPAD et les Hospitalisations à domicile (HAD). La personne est accompagnée pour prolonger son maintien à domicile et préserver son autonomie, indique Makhlouf IDRI, Directeur des SSIAD-ESA et du développement de l'offre médico-sociale à l'Union Territoriale Mutualiste Lorraine.

« La mise en place de coordinateurs autonomie par département ou intercommunalité permettrait d'accompagner les personnes âgées les plus fragiles et les plus isolées. »

Vincent HAGENBACH, Maire de Richwiller

« La prévention de la perte d'autonomie ne passe pas que par la mise en place de dispositifs de prévention de la dépendance physique. Le premier élément c'est la place de la personne dans la société. Il faut assurer un rôle de citoyen et de transmission.

L'articulation des politiques publiques départementales avec les spécificités du territoire permettent aux citoyens d'exercer leur choix le plus longtemps possible. Les Départements apportent ainsi des réponses appropriées aux besoins des habitants et participent à une démocratie plus vivante. Ce n'est pas à la personne d'adapter son parcours de vie à notre offre de prise en charge mais à nous d'adapter l'offre », explique Mathieu KLEIN, Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle.

Accompagner les personnes handicapées seniors

« Afin d'anticiper la retraite des personnes handicapées seniors à leur sortie d'un Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT), le développement d'EHPAD spécifiques pourrait être développé, à l'instar de ceux présents dans la Meuse et la Marne », suggère Bérengère POLETTI, Députée des Ardennes.



Mathieu KLEIN, Président du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

Le développement de résidences

Le développement des résidences seniors permettent de répondre aux besoins des personnes âgées. Le Conseil Départemental des Vosges est en cours de création d'un label « Vosges habitat autonomie » et souhaite développer des résidences traditionnelles, au coeur des bourgs, permettant aux habitants l'accessibilité à nombreux services (pharmacie, médecin, espace collectif,...), ajoute Caroline MATTIONI, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Vosges.

Conviction n°2 : Chaque personne doit pouvoir préserver son capital autonomie et sa qualité de vie

Alors que les chutes constituent l'un des premiers facteurs de perte d'autonomie et la 1^{ère} cause de décès accidentel en France avec 8.700 décès par an (dont 90 % chez les 65 ans et plus), la Mutualité Française préconise, afin de réduire ce risque, de favoriser l'émergence d'habitats aménagés et connectés et de généraliser l'initiative mutualiste de la technicothèque®. Ce dispositif, actuellement expérimenté dans 8 départements, consiste à recycler et à proposer des équipements et technologies aux seniors afin de soutenir leur autonomie à domicile.

La Mutualité Française propose de revaloriser les métiers d'accompagnement et de mettre en place des réseaux de proximité afin de repérer les fragilités. Enfin, elle propose de mieux coordonner et évaluer les actions de prévention sur les territoires.

La mise en place de transports en commun assuré par les élus

« Dans les grandes villes, l'isolement des personnes âgées est plus important que dans les petites communes car plus difficilement identifiable. Des transports en commun, type mini-bus, réservés aux personnes âgées, permettent de consulter un médecin et de faire divers achats. Ce sont les élus qui assurent le service. »

Vincent HAGENBACH, Maire de Richwiller

Béregère POLETTI, Députée des Ardennes, fait le constat que l'une des grandes causes de la dépendance est le déficit sensoriel, en particulier la perte d'audition qui accentue l'isolement. Elle souligne qu'il est difficile dans les Ardennes de réaliser des dépistages auditifs. Or, le maintien à domicile passe également par la prévention, à travers par exemple des tests de dépistages.

Des dépistages (audition, vision) sont proposés par des services de soins et d'accompagnement mutualistes et par des actions de prévention grand public mises en place par la Mutualité Française Grand Est, informe Pierre NUNGE, Administrateur Mutualité Française Grand Est (MGEN).



Béregère POLETTI,
Députée des Ardennes

La revalorisation des métiers

« Au sein du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie du Haut-Rhin, je pilote un groupe de travail habitat et logement. En France, il y a une aide-soignante pour dix résidents alors qu'en Suisse, il y a une aide-soignante pour quatre résidents », informe Jean-Claude MANDRY.

Conscient de cette difficulté de recrutement, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a revalorisé les rémunérations des emplois de services à domicile, qui sont plus hautes que dans le reste de la France, précise Mathieu KLEIN, Président.

Membre des 10 conférences des financeurs, acteur investi depuis de nombreuses années auprès des seniors pour favoriser le maintien en santé, la Mutualité Française Grand Est propose sur l'ensemble du territoire :

- Des actions pour les jeunes/futurs retraités et les seniors vivant à domicile
- Des formations actions à destination des professionnels des EHPAD
- Selon des formats variés : atelier, conférence, stand, dépistage, film-débat...
- A partir de cycles thématiques ou multi thématiques sur le bien-être, l'activité physique, le sommeil, la prévention des chutes, la vision, l'audition, la conduite automobile, l'alimentation, la relaxation, la relation aux autres...
- Elle développe aussi des outils comme des photos langages, des guides ou fiches pratiques.



Makhlouf IDRI, Directeur des SSIAD-ESA et du développement de l'offre médico-sociale à l'Union Territoriale Mutualiste Lorraine

Conviction n°3 : Les aidants doivent être reconnus et leur rôle soutenu

Plus d'un aidant sur deux poursuit une activité professionnelle. Les aidants salariés présentent des particularités qui rendent nécessaire un accompagnement spécifique : 90% des aidants salariés ressentent davantage de fatigue et de stress, 80% rencontrent des difficultés pour concilier vie professionnelle et rôle d'aidant, et un aidant actif s'arrête seize jours de plus qu'un collègue non aidant.

La Mutualité Française propose que la charge de l'aidant soit prise en compte en incluant systématiquement dans le socle des garanties complémentaires des salariés et des fonctionnaires un accompagnement des proches aidants avec à minima :

- > Une aide dans la recherche d'aides financières, de services d'aide à domicile, de groupes de parole ou de solutions de répit,
- > L'accès gratuit à un soutien psychologique,
- > Une participation aux frais liés à l'aide : aménagement du domicile, solution de répit, hospitalisation de l'aidant, etc.

La Mutualité Française propose également la mise en place d'une charte de partenariat entre les aidants et les différents acteurs de la prise en charge de la perte d'autonomie (établissements, aides à domicile...), afin de favoriser la collaboration des professionnels avec les aidants.

Autre proposition : renforcer l'offre de répit pour l'aidant en développant l'accueil temporaire de la personne aidée en Ehpad ou la mise en place à domicile d'équipes mobiles.

Vers une reconnaissance du statut d'aidant

L'ensemble des participants aux débats consentent que l'aide aux aidants passe par la reconnaissance du statut d'aidant.

La multiplication de ces ressources de soutien semble essentielle dans la mesure où 11% des Français de plus de 45 ans déclarent être l'aidant d'une personne en situation de dépendance, dont 80% consacrent au moins 2 heures toutes les semaines.
Plus d'un aidant sur deux poursuit une activité professionnelle.



« Les aidants permettent le maintien au domicile. Il faut multiplier leurs ressources de soutien. »
Pierre NUNGE, Administrateur Mutualité Française Grand Est (MGEN).

Les maisons départementales de l'autonomie et les plateformes de répit

« Au nombre de six dans les Vosges, les maisons de l'autonomie proposent des groupes de paroles pour les aidants, leur apportent du réconfort et un suivi psychologique si besoin. Les plateformes de répit proposent aussi des solutions d'accompagnement aux aidants, qui sont confrontés à une détresse physique et psychologique », souligne Caroline MATTIONI, Vice-Présidente du Conseil Départemental des Vosges.

La Mutualité Française Grand Est développe une démarche d'accompagnement pour les aidants afin de partager et de renforcer leurs ressources :

- Des actions grand est déployées sur l'ensemble du territoire, à destination de tous les aidants, quel que soit l'âge, la pathologie ou le handicap.
- Des actions locales répondant à des besoins locaux dans le cadre de dynamiques locales comme le « Café des Aidants » ou des actions à destination des aidants de personnes atteintes de maladies de la mémoire, neurodégénératives ou apparentées, « Fil Mauve ».

Des outils pour les aidants et leur entourage :

- Le **passport des aidants**, guide d'informations pratiques et de conseils pour accompagner les aidants dans leur quotidien.
- Le livre « Au fil des aidants », livre de témoignages, confidences et outils au service de l'aidant.



« Au fil de l'aidant, c'est un beau livre de témoignages plein d'humanité. »
Nadine COLIN, Administratrice Mutualité Française Grand Est (MGEN).

Conviction n°4 :

Le financement de la perte d'autonomie doit reposer sur un socle renforcé de solidarité et le reste à charge des familles doit diminuer

Le reste à charge des Français en Ehpad est l'un des plus élevés en Europe. Il atteint 2.000 euros par mois pour une personne (en Gir 1 et 2), un montant 10 fois plus élevé qu'en Suède ou au Danemark. La Suède et le Danemark se distinguent aussi par un coût moyen de leurs établissements de type Ehpad très significativement inférieur à celui d'autres États : 1.300 à 1.450 euros, vs 2.450 euros en France et 3.000 euros en Allemagne. Enfin, la France consacre 1,4% de son PIB à cet enjeu contre 3% par exemple en Suède.

La Mutualité considère que la responsabilité de la prise en charge du risque de perte d'autonomie est une responsabilité collective et estime que le risque doit être avant tout supporté par la solidarité nationale. Elle considère par ailleurs indispensable une action forte pour répondre à une demande croissante, revaloriser les métiers de la filière et diminuer les restes à charge assumés par les familles.

Si l'Etat partageait ces objectifs mais ne souhaitait pas assumer financièrement l'intégralité de la prise en charge, une solution assurantielle pourrait compléter de façon cohérente la garantie publique.

Enfin, la Mutualité Française propose que le tarif des Ehpad soit plafonné, afin d'éviter que cette rente n'ait un effet inflationniste. Par ailleurs, elle suggère que le tarif des Ehpad soit variable selon le niveau de revenus du résident, grâce à un système de subventions publiques.

Diminuer le reste à charge

Les débats se sont axés sur les tarifs des EHPAD ; certains participants suggèrent que ces tarifs doivent être plafonnés et conditionnés aux ressources des personnes dépendantes.

« Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle partage la proposition de la Mutualité Française concernant le financement selon le revenu, comme pour les crèches », complète Marie-Yannick HELFER, Directrice de l'autonomie.

Les débats ont porté également sur les importantes disparités et inégalités entre les départements au sein d'un même territoire : la plupart des participants s'entendent sur le fait d'appliquer le même tarif à chaque département d'une même région.

2 000€

de reste à charge moyen des Français en EHPAD

Financement

« Aujourd'hui, le risque santé est assuré par la solidarité nationale via la Sécurité sociale.

Si le législateur ne met pas en place un dispositif qui permet de garantir la dépendance à 100% par la solidarité nationale, la Mutualité Française propose alors un système complémentaire.

Pour éviter les dérives, il faut que celui-ci soit obligatoire et repose sur tous », précise Laurent MASSON, Président de la Mutualité Française Grand Est.

« Plus l'assiette de prélèvement est large, plus la solidarité est importante. Par conséquent, cette solution assurantielle, obligatoire pour tous est une disposition qui permet d'assurer l'égalité, elle est donc juste », complète Makhlof IDRI, Directeur des SSIAD-ESA et du développement de l'offre médico-sociale à l'Union Territoriale Mutualiste Lorraine.

« France Assos Santé souhaite que le financement repose sur la solidarité, la fiscalité et les taxes », conclut Angèle RATZMANN, Administratrice.

30
milliards d'€

pour la prise en charge des personnes en perte d'autonomie



Laurent MASSON, Président de la Mutualité Française Grand Est

MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 24 mai

#GrandAge #autonomie : débat #PlacedelaSanté dans les #Ardennes en présence, notamment de Mme la Députée Bérangère Poletti, la #Mutualité sociale agricole, @FAS_National Grand Est, Conseil Départemental des #Ardennes (#CDCA) et de la Communauté de commune de l'Argonne Ardennaise



MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 13 juin

Un temps d'échange pour présenter les #propositions de @mutualite_fr sur « Grand âge et autonomie » et les idées fortes du rapport de Dominique Libault. #prevention #accompagnement #financement de la perte d'autonomie



MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 5 juin

[EN DIRECT] #GrandAge #autonomie : début du débat #PlacedelaSanté dans le #HautRhin à l'Ehpad Le Village à #Richwiller en présence du Maire de Richwiller de l'adjointe au maire d'Illzach de #CDCA68 @SyndicatCFTC @FAS_National @ADMRun, de la FGR-FP & des #mutuelles locales.



MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 13 juin

Poursuite de la visite de la maison de retraite #mutualiste Hôtel Club à Saint Max (54): un jardin de l'unité de vie, protégé et ouvert aux 120 résidents, et leur salle à manger @AcorisMutuelles #PlacedelaSante #Teammut



MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 24 mai

[EN DIRECT] "L'intérêt aujourd'hui, lors de ce débat #PlacedelaSanté, c'est de confronter les propositions de la @mutualite_fr sur #GrandAge & #autonomie à votre expérience".



MutualitéF.Grand Est @MFGrandEst · 5 juin

[EN DIRECT] #GrandAge #autonomie Christian Meistermann Vice-Président du #CDCA68 "Le CDCA a mis en œuvre 3 groupes de travail & on se retrouve dans vos propositions sur les aidants". Ce débat #PlacedelaSanté permet de confronter les propositions @mutualite_fr aux réalités terrain



Mutualité Française Grand Est
15, rue Sainte Catherine
54000 NANCY
Tél.: 03 83 20 43 84

www.grandest.mutualite.fr

